



A venir

ADMR

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

Relais Assistants Maternels

Isabelle Achard, 06 43 37 73 13
Educatrice de Jeunes Enfants

Assistante sociale

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

Transports personnes âgées à Veynes le jeudi :

Reprise du transport dès le 09 juillet.
Pensez à réserver au 04.92.58.89.38

INFOS

« Soutenons nos commerçants »

Dans le cadre de la relance, la CCI des Hautes-Alpes continue de soutenir les entreprises de son territoire. C'est dans cette perspective que la campagne « soutenons nos commerçants » a été lancée.

L'objectif est d'inciter les consommateurs à adopter les bons réflexes pour aider au redémarrage de l'économie locale et changer les comportements de consommation.

Chaque citoyen peut s'investir et participer au redémarrage de l'économie.



1^{er} Festival de l'image du Dévoluy du 10 au 12 juillet

Le Dévoluy présente un nouvel événement dédié à la photographie et aux trésors de la montagne parrainé par le photographe Michaël ARZUR. Ce festival a pour vocation de promouvoir un type de photographie de nature.

Plusieurs temps forts rythmeront le festival :

- Un concours de photos ouvert à tous (inscription gratuite),
- Une exposition photos (inscription gratuite),
- Des sorties nature encadrées par des accompagnateurs en moyenne montagne passionnés pour découvrir les secrets du massif (sortie gratuite)
- Des masterclass encadrées par des professionnels pour s'initier ou approfondir la photo (inscription 20€),
- Des soirées conférences et projections (entrée gratuite).

Toutes les infos et inscriptions sur festival-image-devoluy.com

La production et la consommation de masques en France :

Durant la période de forte circulation du virus, le Gouvernement s'est engagé, en lien avec tous les acteurs de la filière textile, à augmenter l'offre de masques produits en France. Cette mobilisation a permis de sauver des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois en France, mais a également été indispensable pour permettre le déconfinement du pays.

Dans un contexte de baisse de la circulation du virus, et de consommation de masques, le Ministère de l'Economie et des Finances assure un suivi régulier afin d'éviter toute surproduction.

En matière de consommation, il convient d'inciter chaque citoyen à se procurer des masques textiles à filtration garantie en laboratoire (normalisation AFNOR), lavables et réutilisables plutôt que d'acheter des masques à usage unique.

Un masque lavable a une durée de vie équivalente à 30 lavages pour les plus performants et le besoin de cette protection risque de perdurer dans le temps.

Organisation d'évènements – été 2020 :

Dans le contexte sanitaire actuel, les conditions d'organisation des évènements restent règlementées jusqu'à nouvel ordre.

Le covid-19 étant toujours en circulation, les regroupements de plus de 10 personnes restent interdits. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux commerces, aux transports de voyageurs, aux cérémonies funéraires, ni aux locaux professionnels et privés.

Cette interdiction connaît certaines exceptions dans l'espace public ou dans les établissements recevant du public sous certaines conditions. Des dérogations peuvent être accordées au cas par cas par la Préfecture.

Toutefois aucun évènement ne pourra réunir plus de 5000 personnes simultanément jusqu'à la fin août. Cette limite sera réexaminée à la mi-juillet en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Retrouvez tous les détails sur <http://www.mairiedevoluy.fr/doc/actu/2020/pointActuCovid19.pdf>

CANICULE, FORTES CHALEURS, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !

En période de canicule, il y a des risques pour la santé. Soyez vigilants dès les 1ers signaux d'alertes : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre, vertiges, nausées...

Optez pour les bons gestes :

- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

La commune met en place un registre pour les personnes à risque qui en font la demande. Cela permet en cas d'extrême chaleur de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.
Inscription au 04.92.58.89.38





Vie Locale

Les activités estivales de l'ALSH ont débuté le 06 juillet jusqu'au 28 août. Il reste encore des places sur certains stages !
Inscriptions et renseignements à la mairie ou par téléphone au 04.92.58.89.38

Programme été complet sur le site de la commune
<https://www.mairiedevoluy.fr/>



Transport scolaire :

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire sont ouvertes.

Sur internet :

<https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/>

Ou à la MSAP (tel : 04.92.58.89.38)

TRAVAUX / URBANISME

Chemin du Sommarel :

Les travaux de remise en état du chemin du Sommarel ont débuté. La circulation sur le domaine skiable sera interrompue à certains endroits et à certains moments de la journée pendant toute la durée des travaux.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise POLDER et font suite aux travaux sur le secteur de la fenêtre de Bure.

Mère Eglise :

Les travaux de rénovation ont débuté à Mère Eglise.

L'édifice sera fermé au public durant tout l'été et tout l'automne. Les visites organisées par l'Office de Tourisme et par les Amis de Mère Eglise sont annulées.

Projet de charte d'engagement portant sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les utilisateurs agricoles :

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes a adressé une information relative à la concertation publique en cours sur le projet de cette charte d'engagement. La concertation est en cours jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », cette charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département Hautes-Alpes à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire, en se limitant aux mesures prévues par le décret n°201-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de ce type de produits à proximité des zones d'habitation.

Un espace numérique dédié au téléchargement des documents de la concertation est accessible à l'adresse suivante : <http://chambre-agriculture05.concertationpublique.net/>

Cette nouvelle réglementation aura un impact sur la future organisation des territoires, notamment au niveau des documents d'urbanisme.



LOISIRS/SPORTS

Centre sportif : ouvert depuis le 4 juillet !

Toute l'équipe est à pied d'œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions en garantissant la sécurité de tous.

Vous pourrez retrouver toutes vos activités de remise en forme avec de petits aménagements dans l'organisation des cours.

Les activités BBgym, éveil gymnique et acrogym ne pourront pas être proposées cet été, mais d'autres activités pour vos bambins les remplaceront.

Le mur d'escalade en accès libre, le sauna et l'accès au gymnase seront fermés. Toutes les activités libres seront accessibles.

Tous les abonnements seront prolongés de la durée totale de fermeture du centre (sur présentation de la carte).

Le planning des activités et les mesures sanitaires seront disponibles très prochainement sur le site <https://www.centre-sportif-devoluy.com/>



Piscine et base de loisirs de la Joue du Loup : Ouvertes depuis le 4 juillet !

Ma visite à la piscine :

- J'arrive avec mon maillot de bain sur moi
- Je privilégie le paiement sans contact
- Je garde mes vêtements et effets personnels dans un sac
- Je prends une douche savonnée avant d'entrer dans la zone des bassins
- Je respecte le sens de circulation
- Je respecte les gestes barrières et la distanciation sociale
- Les mineurs de – de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Vente de boissons et glaces (exclusivement) à emporter, pas de restauration sur place

Base de loisirs de Superdévoluy :

Nouveauté cet été, une aire de jeux d'eau pour petits et grands. Ouverture prévue le 10 juillet en accès libre.

Horaires d'ouverture du chalet d'accueil à partir du 6 juillet : 10h30/12h30 et 14h/20h

Via souterata de la Tune :

Réouverte depuis le 30 juin.

CULTURE



Réouverture de la médiathèque :

La médiathèque a réouvert au public sur les horaires habituels :

- Mercredi : 9h/12h30 et 14h/17h
- Samedi : 9h/12h30 et 14h30/19h

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires.



« Une résidence pour artistes flambant neuve. Un appartement ultramoderne au 8^{ème} étage, avec vue sur tout Paris. Un rêve pour une romancière en quête de tranquillité. Rêve, ou cauchemar ? Depuis qu'elle a emménagé, Clarissa éprouve un malaise diffus, le sentiment d'être observée. Et le doute s'immisce. Qui se cache derrière CASA ? Clarissa a-t-elle raison de se méfier ou cède-t-elle à la paranoïa, victime d'une imagination trop fertile ? »

Ce roman fait partie des nouveautés achetées et bien d'autres romans vous attendent ! à la médiathèque, alors à bientôt !

COUP DE CŒUR

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associations, législation ...)

<https://mon-patou.wixsite.com/aiderlesanimaux>

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire. Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.
- vous pouvez faire la déclaration de perte :
 - sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
 - par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
 - par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
 - en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)..

2. VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service **Filalapat** (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHIER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVÉ UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : **01 53 58 58 35**

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>